

Vendre du matériel non-militaire au gouvernement américain

Voici le premier d'une série d'articles visant à aider les entreprises canadiennes à se prévaloir des débouchés qu'offrent les marchés publics du gouvernement fédéral américain.

Le gouvernement fédéral des Etats-Unis offre des débouchés dans divers domaines aux sociétés canadiennes. A titre d'exemple, nos firmes exportent maintenant aussi bien des brouettes et des bouteilles à eau que de la technologie d'information et du matériel médical.

Auparavant, lors de l'octroi d'un marché public, le gouvernement fédéral des E.-U. pouvait discriminer contre le matériel de source canadienne, dont la valeur était inférieure à 171 000 \$ US. Or, l'année dernière, dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis (ALE), cette discrimination a été éliminée.

L'accord de libre-échange entre le Canada et les E.-U.

L'ALE donne aux canadiens un avantage concurrentiel par rapport aux autres pays qui se disputent les marchés publics fédéraux américains. Pour les contrats dont la valeur dépasse 25 000 \$ US, les produits canadiens peuvent concourir sur un pied d'égalité avec la production locale des E.-U. L'ALE a ainsi ouvert la porte à des débouchés canadiens dans le domaine des marchés publics fédéraux américains de l'ordre de 3 milliards de dollars.

Cependant, l'ALE n'a pas éliminé tous les obstacles. Nombre de contrats fédéraux sont encore réservés aux petites entreprises américaines, tandis que quelques ministères et agences ne sont pas couverts par l'ALE, entre autres l'USAID aux Etats-Unis et l'ACDI au Canada. Par ailleurs, dans certains cas, la législation américaine même, telle la loi "Buy America", garantit un traitement préférentiel aux produits américains. De plus, l'accès à certaines agences couvertes par l'ALE, dont la NASA, peut être difficile. Il est à noter aussi que la vente de services dans ce marché n'est pas couverte par le chapitre sur les marchés publics de l'ALE.

On trouvera d'autres renseignements dans l'ouvrage intitulé *L'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis et les Marchés publics* -

une appréciation — qu'on peut se procurer auprès du service Info-Export d'Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC). Tél. : (sans frais) 1-800-267-8376 (région d'Ottawa : 993-6435).

En outre, des avis d'appels d'offres tirés de *Commerce Business Daily* — la publication officielle du gouvernement américain consacrée aux débouchés commerciaux — et sélectionnés d'après les critères de l'Accord de libre-échange — paraissent chaque jour dans le bulletin *Marchés publics*, publié par Approvisionnements et Services Canada. Tél. : (819) 956-4802. Télécopieur : (819) 994-1498. Souscription annuelle : 295 \$ (livraison 3^e classe); 450 \$ (1^{ère} classe).

A vous de jouer

C'est un marché complexe, mais qui peut rapporter. Les sociétés canadiennes qui réussissent le mieux sont celles qui offrent une technologie unique et qui ont préparé leur terrain avec soin. La plupart font déjà des affaires avec le secteur public des Etats-Unis et ont une expérience dans les marchés publics du gouvernement canadien.

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC) peut vous aider dans la poursuite des contrats du gouvernement américain. Il peut vous aider à surmonter des obstacles et vous conseiller sur la vente de produits qui

sont difficiles à vendre, ou qui ne peuvent pas être vendus, à ce marché comme, par exemple, les matériaux de construction.

La Direction de l'expansion du commerce et du tourisme avec les Etats-Unis, à Ottawa, les centres du commerce international répartis dans tout le Canada, l'ambassade du Canada à Washington, et nos 27 consulats et bureaux commerciaux répartis à travers les Etats-Unis se feront un plaisir de vous aider.

Pour plus de renseignements, communiquer avec Doreen Conrad, Direction de l'expansion du commerce et du tourisme avec les Etats-Unis (UTW), Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada (AECEC), 125, prom. Sussex, Ottawa K1A 0G2. Tél. : (613) 998-9441.

MISE A JOUR

Renseignements sur les douanes de la CE

Le Répertoire du service des délégués commerciaux du Canada indique à tort qu'on peut obtenir des renseignements sur les douanes de la Communauté européenne (CE) auprès de la Direction de la politique commerciale relative à la Communauté européenne (Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada).

En fait, ce type de renseignements (barèmes tarifaires, taxes à la valeur ajoutée) peuvent être fournis par le bureau canadien d'au moins quatre transitaires/manutentionnaires représentés en Europe.

Ces bureaux sont les suivants : Schenker of Canada (Ottawa, Toronto, Montréal); Danzas Canada Limited (Toronto); Kuehne & Nagel (Toronto); et Panalpina (Toronto).

Parmi d'autres transitaires/manutentionnaires qui fournissent ce genre de renseignements, on peut noter : Proflight International Inc. et Boyd International Freight Forwarding Ltd., tous deux d'Ottawa; Harbour International, Marine Trade Overseas and Inter-Route Transit Inc., tous les trois de Montréal; et Inter-Traffic, de Toronto.

DROIT DE RETOUR SUR LES ASPERGES

Le gouvernement du Canada a annoncé le mois dernier un droit de "retour" immédiat sur les importations d'asperges des Etats-Unis.

C'est la première fois que cette provision — en vertu de l'article 702 de l'ALE — a été invoquée depuis l'entrée en vigueur de l'ALE. Le droit fait passer le tarif de 12 % à 15 % (taux NPF).

Le droit restera en vigueur pendant une durée maximale de 8 semaines, ce qui correspond à la période traditionnelle de production et de commercialisation des asperges. La décision ne vise cependant pas les provinces de l'Atlantique.